



Cahier des charges

Venaison



Produits concernés

Sont concernées exclusivement les viandes de gibier (carcasses, quartiers, pièces découpées, abats) avant transformation.

Fonctionnement général du cahier des charges

Pour bénéficier de la marque « Sud de France », le produit doit obligatoirement valider l'ensemble des critères du cahier des charges. Ces critères garantissent l'origine régionale du produit ainsi que sa qualité.

Il n'existe pas de segmentation dans cette filière

Lecture du cahier des charges

Chaque critère est formulé sous forme de question avec plusieurs réponses possibles. Seules les réponses figurant en gras permettent de valider le critère.

Cahier des charges de la Venaison 2017

Section	Critère	Séquence	Questions	Informations complémentaires	Réponses
Origine	obl	1	Le gibier est-il issu d'une chasse de la région Occitanie ?		Oui ; Non
Origine	obl	2	L'estampille vétérinaire ou la fiche d'examen initial de la venaison a-t-elle été délivrée en Occitanie ?	Minimum réglementaire pour la commercialisation de la venaison.	Oui ; Non
Origine	obl	3	L'atelier de découpe et de conditionnement est-il situé en Occitanie ?		Oui ; Non